

# MÉMO 25

## L'assurance



### 1. Le principe et le rôle de l'assurance

- Le **contrat d'assurance** est un contrat par lequel un organisme, dit **assureur**, s'engage envers un **assuré** à lui verser des **indemnités** en cas de sinistre. Toutefois le contrat peut contenir des **clauses d'exclusion** de garantie.

L'assurance est fondée sur le **principe de solidarité** : les cotisations versées par l'ensemble des adhérents servent à indemniser ceux qui sont victimes de sinistres.

### 2. Les assurances obligatoires et facultatives

- La **responsabilité civile** est une obligation légale pour toute personne de réparer les dommages corporels et/ou matériels causés à autrui.

C'est la protection minimale obligatoire pour :

- l'assurance **habitation** : elle correspond à la garantie responsabilité civile locative et couvre tous les dommages causés par le locataire (incendie, dégâts des eaux) au propriétaire ;
- l'assurance **automobile** : elle correspond à l'assurance qui indemnise au tiers (elle couvre les dommages que le véhicule assuré peut occasionner à une personne ou à ses biens). Le conducteur du véhicule et le responsable de l'accident ne sont pas indemnisés pour les dommages qu'ils ont subis.

- D'autres assurances sont **facultatives**, comme l'assurance vie, l'assurance automobile « tous risques ».

### 3. Les démarches à effectuer en cas de sinistre

- En cas de sinistre, il faut faire une **déclaration** par l'intermédiaire du **constat amiable** pour expliquer les circonstances de l'accident. L'assureur indemniserà la ou les victimes en fonction des clauses spécifiées au contrat.